news.belgium

28 oct 2022 -17:53

Appartient à Conseil des ministres du 28 octobre 2022

Code de droit économique : réglementation sur les dettes du consommateur

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne et de la secrétaire d'Etat à la Protection des consommateurs Eva De Bleeker, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à insérer un livre sur les dettes du consommateur dans le Code de droit économique, en vue de lutter contre le surendettement.

Cet avant-projet de loi concerne tout d'abord le paiement des dettes par un consommateur à une entreprise. Dans le cas où le consommateur ne paie pas à temps, l'entreprise sera dorénavant obligée d'envoyer au consommateur un premier rappel gratuit pour le consommateur. Le consommateur disposera alors d'un délai minimum pour payer sa dette avant que l'entreprise ne puisse lui imputer les clauses indemnitaires. Les clauses indemnitaires seront dorénavant plafonnées.

Ensuite l'avant-projet vise à actualiser la loi du 20 décembre 2002 relative au recouvrement amiable des dettes du consommateur. Il prévoit notamment que tous les acteurs qui font du recouvrement amiable soient soumis au contrôle de l'Inspection économique comme par exemple les avocats et les huissiers.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi portant insertion du livre XIX « Dettes du consommateur » dans le Code de droit économique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
https://dermagne.belgium.be
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard Porte-parole (FR) +32 476 20 37 84 nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be



news.belgium

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 792 99 06

https://debleeker.belgium.be

info.debleeker@just.fgov.be

Bavo De Mol Porte-parole +32 476 60 08 91 bavo@debleeker.be

Nele Matthys Porte-parole +32 479 90 90 77 nele@debleeker.be

